

ANDENNE

Sujet sensible: la future vie des carrières

Claude Eerdekenas a, sur le sujet, un accord de principe des carriers

En terre andennaise, les carrières ont toujours été un sujet sensible. Et pour cause. D'une part, l'activité d'extraction et les nuisances qu'elle peut engendrer suscitent des levées de boucliers à chaque nouveau projet. D'autre part, le sous-sol exceptionnel d'Andenne, qui est une véritable curiosité en Wallonie pour les scientifiques, explique que près de 11 % du territoire communal total soit repris en zone d'extraction au plan de secteur.

Que faire de ces terrains une fois qu'ils auront été exploités ? Claude Eerdekenas a mis ses services sur le coup voici plusieurs mois. Un document de travail réalisé par Pavlos Corexenos, du service d'urbanisme et qui a fait ses classes chez Bernadette Mérenne à l'ULG, est prêt à atterrir prochainement sur la table du collège. Au Mipim à Cannes, ce grand salon international qui présente de grands projets immobiliers, le bourgmestre Claude Eerdekenas (PS) est tombé sur des esquisses de reconversion de carrières en Ukraine. Ce dont nous avions déjà fait écho dans nos colonnes. Des projets souvent très « bling-bling » et pharaoniques, mais qui ont néanmoins donné plein d'idées au maître. C'est la méthode imaginée dans une optique de reconversion qui l'intéresse. Au

jour d'aujourd'hui, il a un accord de principe des carriers.

Les zones d'extraction à Andenne, ce sont 10,9 % du territoire, soit 941 hectares. Du très lourd. Par ailleurs, la Conférence permanente du développement territorial, un consortium d'université, prévoit pour Andenne une croissance démographique de 25 % d'ici 2040. D'où la nécessité de créer des logements et de l'activité économique. Où ça ? Et pour quoi ? Pas sur des anciennes carrières. « Sur ces 11 %, seulement un cinquième des surfaces est actuellement réellement exploité et environ la moitié est constituée d'anciennes exploitations, pointe Claude Eerdekenas. Ici est le noeud du travail réalisé par nos services communaux, car il met en lumière le fort potentiel de reconversion directe ou indirecte. »

C'est ici qu'un volet plus technique se joue, précisément sur ces notions de reconversion directe ou indirecte. Directement, cela signifie sur le site lui-même via un plan communal d'aménagement révisionnel (PCAR). Autrement dit, on donne à ces terrains une autre destination. Mais il y a aussi une façon plus indirecte, qui permet de constituer une véritable monnaie d'échange. Au vu des surfaces concernées, c'est même un plein coffre de monnaie... « Le *Cwatupe* (code wallon d'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine

et de l'environnement, NDIR) permet de reconvertir des terrains non destinés à l'urbanisation moyennant compensation dans le cadre d'un PCAR », explique Pavlos Corexenos. Imaginons un terrain agricole qui jouxte une zone d'activité économique qui voudrait s'étendre. Si la Ville s'entend avec le propriétaire dudit terrain, elle peut lui proposer un échange : l'exploitant pourra disposer d'autres terres agricoles, peut-être même de meilleure qualité, ailleurs dans la commune. Par exemple sur le site d'une ancienne carrière si on fait un PCAR.

Evidemment, les délais de reconversion des sites carriers – on notera que dans le lot des zones d'extraction, il y a aussi d'anciennes houblonnières ou des sites de terres plastiques – peuvent considérablement varier d'une situation à l'autre. Pour les Dolomies de Marche-les-Dames par exemple (groupe Lhoist) qui est de loin le plus grand propriétaire, on parlera d'une reconversion à long terme, une soixantaine d'années. A l'inverse, d'autres sites sont jugés prioritaires. Particulièrement Transcar, propriété de Carmeuse pour l'essentiel, sur lequel la Ville a jeté son dévolu pour servir de laboratoire. C'est ici que l'expérience pilote va être lancée. Si le PS reste aux affaires, une étude sera inscrite au budget 2013. «

LS



Si le PS reste aux affaires, une étude sera inscrite au budget 2013

PHOTO NEWS

THON-SAMSON

Délai écoulé pour le refus de permis

En février 2008, la société néerlandaise Van Nieuwpoort annonçait son projet d'exploitation d'une carrière sur le site du bois de Mâle Plume, localisé sur le territoire des communes d'Andenne et de Gesves. De nombreux riverains mais

également les autorités communales d'Andenne et de Gesves s'étaient opposés à ce projet.

ET LA RÉVISION ?

En juillet 2008, la Région wallonne annonçait la mise en oeuvre d'un projet de modification du plan de secteur visant à inscrire le site en zone forestière agricole, et rendre ainsi impossible l'exploitation d'une carrière à cet endroit. « Mais aujourd'hui, quatre ans plus tard, cette révision du plan de secteur n'est toujours pas effective », se plaignent les riverains opposés au projet. « Durant

trois ans, comme le prévoit la réglementation, le gouvernement wallon pouvait se fonder sur l'existence du projet de modification de plan secteur, pour refuser une éventuelle demande de permis de la part de la société Van Nieuwpoort. Depuis le 19 février, ce délai est écoulé. Van Nieuwpoort a donc à nouveau toute latitude pour déposer une demande de permis », poursuivent-ils. Ils dénoncent la lenteur avec laquelle la Région wallonne progresse dans ce dossier. «